

# communiqué presse...

• Montreuil, le 23 septembre 2024 / La FNIC CGT, la FTM, l'UD 69 et le Comité régional CGT Auvergne Rhône Alpes communiquent...

## PFAS (per et polyfluoroalkylées)

Le 17 juin dernier, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement alertait sur l'omniprésence des substances per et polyfluoroalkylées (PFAS) dans l'eau potable et le lait maternel au niveau mondial.

Ces molécules synthétiques, développées dans les années 1940 pour un usage militaire par l'industrie chimique des États-Unis, n'ont, depuis, plus cessé leur essor. Il existerait aujourd'hui plus de 10 000 PFAS, produits miracles aux propriétés anti-adhésives, anti-tâches, déperlantes, anti-graisses, hydrofuges ou encore émulsifiantes, présents dans les emballages alimentaires, les textiles, les produits de nettoyage, les cosmétiques, les médicaments, les pesticides, les mousses incendie, et bien d'autres.

Bien que les industriels DuPont et 3M aient eu des preuves formelles de l'extrême dangerosité des PFAS dès les années 1970, ce n'est qu'en 1991 que le premier article scientifique établissant un risque pour la santé humaine a été rendu public.

Au sein de l'Union européenne, le PFOS n'est interdit que depuis 2010, le PFOA depuis 2020 et le PFHxS depuis 2023. Une interdiction plus large des PFAS est également envisagée.

Ces règles tardives laissent penser que le lobbying industriel a bien fonctionné jusqu'ici, mais que devant la catastrophe qui s'annonce, les lignes bougent.

**Ces polluants bioaccumulables ont des effets dévastateurs sur la santé humaine et l'environnement :**

- ◆ Des niveaux élevés de cholestérol,
- ◆ Des troubles hépatiques,

- ◆ Une diminution du poids à la naissance,
- ◆ Une réponse vaccinale réduite chez les enfants,...

De plus, les PFAS sont associés à des maladies graves telles que :

- ◆ Les lésions hépatiques,
- ◆ Les maladies thyroïdiennes,
- ◆ L'obésité,
- ◆ Les troubles de la fertilité et les cancers,...

**La négation de la toxicité des PFAS par les industriels n'est pas sans rappeler l'attitude de ces mêmes industriels devant la lourde réalité de la toxicité de l'amiante.**

Pour rappel, les premières préoccupations sérieuses concernant les effets de l'amiante sur la santé remontent au début du 20<sup>ème</sup> siècle (1910). Des rapports médicaux ont documenté des cas de maladies respiratoires graves chez les mineurs et les ouvriers travaillant avec l'amiante. Pourtant, il faudra attendre 1989 pour que l'Union européenne adopte une directive interdisant l'amiante à partir du début du 21<sup>ème</sup> siècle, soit 2005.

**PLUS DE 100 ANS DE LUTTE CONTRE L'AMIANTE, NOUS REFUSONS DE SUBIR L'HISTOIRE DE LA MÊME MANIÈRE POUR LES PFAS.**

# communiqué presse...

Face à cette menace et pour unir nos forces dans cette lutte vitale, la Fédération Nationale des Industries Chimiques de la CGT a réuni le 5 juillet à Lyon les syndicats CGT Arkema, Solvay, Téral, Kemone, Syensqo, Sanofi, TotalEnergies, ainsi que l'Union Départementale CGT 69 et le comité régional CGT Auvergne Rhône-Alpes. Cette rencontre a affirmé la détermination à protéger les travailleurs et l'environnement des dangers des PFAS.

**L'urgence est à la protection de la santé des travailleurs (comprenant sous-traitants et prestataires) car les expositions par inhalation, ingestion et voie cutanée sont une réalité, passée et actuelle, dans la production, la fabrication, l'utilisation et le traitement des PFAS.**

**De même, la prise en compte du risque subi par les travailleuses et travailleurs des entreprises présentes sur le territoire, en dehors du secteur de la chimie, mais également l'impact sur les riverains, sont pour la CGT des priorités.**

Ainsi, en premier lieu et face à des employeurs qui rechignent, il convient de les contraindre à repérer puis supprimer les PFAS ou à les remplacer par des substances qui ne sont pas dangereuses donc disposant de données toxicologiques solides.

En attendant, il faut encoffrer, mécaniser, automatiser, et capter les polluants à la source. Le chantage à l'emploi mis en œuvre par les directions des entreprises ne vise qu'à préserver les profits au détriment de la santé des travailleurs, des riverains des sites industriels et de l'environnement en général.

**Nous, FNIC CGT, la FTM, l'UD 69 et le Comité régional CGT Auvergne Rhône-Alpes, défendons la recherche et le développement de solutions alternatives aux PFAS, l'établissement de normes rigoureuses et de régulations indépendantes des intérêts économiques des industriels, la reconnaissance et l'indemnisation des travailleurs exposés, ainsi que la poursuite des activités économiques tout en protégeant la santé et l'environnement. Il est crucial de ne pas ignorer la réalité toxique des PFAS et de ne pas être complice de ceux qui mettent en danger la vie des travailleurs et la viabilité de notre planète.**

**ENSEMBLE, NOUS POUVONS AGIR POUR UN AVENIR OÙ LES EMPLOIS SONT PRÉSERVÉS TOUT EN RESPECTANT LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT.**

**Le 18 décembre prochain, la FNIC-CGT organisera à Lyon une journée d'étude relative aux PFAS, qui sera ponctuée d'une conférence de presse.**